

## Projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

Dossier : 6211-06-162

### Compte rendu de la période d'information publique du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 5 janvier 2021

La période d'information publique concernant le *Projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis* a pris fin le 5 janvier 2021. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 novembre 2020 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

---

---

## Le projet

### Justification et description

Le boulevard Guillaume-Couture traverse l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis en direction est-ouest. En période de pointe du matin, environ 90 000 déplacements journaliers sont produits ou attirés à proximité du boulevard. Ce nombre passe à 103 000 lors de la période de pointe de l'après-midi. Le projet de mesures prioritaires en transport collectif par la Ville de Lévis vise à résoudre des enjeux de fonctionnalité et de fluidité du transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture aux périodes de pointe, enjeux qui nuisent à la capacité du boulevard de soutenir l'accroissement de l'utilisation de ce mode de transport.

Les principales mesures du projet consistent à élargir le boulevard entre le chemin du Sault et la rue de Mercure (tronçon du Pôle Chaudière), de même qu'entre la route du Président-Kennedy et la rue Saint-Omer (tronçon du Pôle Desjardins). Cela permettrait l'ajout d'une nouvelle voie réservée pour le transport en commun dans chaque direction et le maintien, pour les autres modes de transport, des quatre voies de circulation actuelles. Lorsque l'espace le permet, de nouveaux aménagements visant à favoriser le transport actif seraient également réalisés en rive du boulevard (piste cyclable et multifonctionnelle, trottoirs élargis et aménagements paysagers). Des adaptations aux feux de circulation ainsi qu'une synchronisation accrue de ceux-ci sont également prévues par l'initiateur. Les tronçons du boulevard Guillaume-Couture visés par le projet totalisent un peu plus de 3 km.

Les travaux préparatoires au projet commenceraient à l'automne 2021. Le projet s'échelonne sur quatre ans, avec une mise en service graduelle à compter de 2022-2023. Le coût total du projet est estimé à 87,9 M\$. À la somme de 10,6 M\$ investie par l'initiateur s'ajoute un soutien financier des gouvernements provincial (50 M\$) et fédéral (27,3 M\$).

(Extrait du site Web du BAPE)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information ainsi que celles issues de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet et sa réalisation :

- le choix d'augmenter le nombre total de voies plutôt que d'instaurer une voie réservée au transport collectif à même les voies existantes ;
- l'impact d'une conversion de voies, plutôt que d'un ajout, comme incitatif à la réduction du transport automobile ;
- la capacité des aménagements proposés à convaincre de ne pas favoriser la voiture ;

- le choix de voies réservées en rive plutôt que des voies axiales ;
- l'impact des voies réservées en rive sur le transport automobile ;
- les gains d'efficacité réels compte tenu du nombre de voies restreint sur les ponts Dominion et de Québec ;
- les mesures d'atténuation prévues pendant la réalisation des travaux pour les résidents des rues à proximité du boulevard Guillaume-Couture, en matière de sécurité et d'accès ;
- la sécurité de la configuration retenue pour les différents usagers, notamment les piétons et les utilisateurs de la piste multifonctionnelle ;
- la bonification de l'éclairage nocturne des différentes voies, notamment piétonne et cycliste ;
- l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques, de câble et d'Internet, et ce, pour les différentes phases du projet ;
- l'inclusion d'un plan de verdissement global, dont la plantation d'arbres et la création d'ilots de fraîcheur ;
- la possibilité de remplacer les milieux humides affectés par des milieux humides artificiels.

L'insertion du projet dans une initiative plus large en transport collectif :

- l'existence d'un plan global pour l'implantation de voies réservées au transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture dans son ensemble ;
- la vision à long terme autour du projet.

Le coût du projet :

- le maintien du budget total du projet malgré l'abandon d'un tronçon de 1,4 km entre les rues Saint-Omer et Monseigneur-Bourget ;
- l'inclusion ou non de la piste multifonctionnelle au budget de 87,9 M\$ ;
- la corrélation entre les sommes investies et la capacité à augmenter la part modale du transport collectif et diminuer l'utilisation de l'automobile ;
- l'utilisation de fonds dédiés au transport en commun pour une augmentation de la capacité automobile et un élargissement de route. Ce, spécifiquement dans le pôle Saint-Romuald en direction est, où une voie réservée au transport en commun existe vers le pont de Québec en période de pointe.

La piste multifonctionnelle :

- le prolongement de la piste multifonctionnelle au-delà des tronçons visés par l'actuel projet et l'échéancier qui s'y rattache ;
- le frein au prolongement éventuel des voies réservées que pourrait représenter le prolongement de la piste multifonctionnelle entre la route Kennedy et la rue de Mercure ;
- la possibilité d'entretenir à l'année la piste multifonctionnelle et l'échéancier prévu pour la mise en œuvre de cet accès quatre saisons ;
- dans le pôle Chaudière, le possible prolongement de la piste multifonctionnelle à partir de la rue de Mercure vers l'est jusqu'au parc de la Rivière-Échemin.

La part modale des différents modes de transport :

- les cibles du projet en matière de diminution de l'usage de l'automobile sur le territoire de la Ville de Lévis ;
- les cibles du projet au regard de l'accroissement de la part modale du transport collectif ;
- l'objectif de transfert modal de l'automobile au transport en commun ;
- les autres projets ou stratégies prévus par l'initiateur pour réduire la part modale de l'automobile sur son territoire et augmenter celle du transport collectif ;
- la réduction des émissions de GES sans l'augmentation de la part modale du transport collectif.

Les autres préoccupations :

- les démarches réalisées par l'initiateur auprès des propriétaires de lots touchés par le projet ;
- la largeur du boulevard entre les rues Monfort et Saint-Romuald ;
- le temps total estimé pour effectuer le trajet du Cégep de Lévis à la rue du Sault en utilisant la voie réservée prévue au projet ;
- les prévisions d'achalandage, notamment pour la Société de transport de Lévis ;
- la méthodologie utilisée pour conclure à une hausse des déplacements à l'horizon 2036 ;
- les différentes appellations du projet ;
- la tarification unique et abordable pour l'utilisation du transport en commun sur la rive nord et la rive sud ;
- le prolongement de la rue de Mercure vers le sud, avec traverse de la voie ferrée, et l'inclusion de ce prolongement au plan d'urbanisation de la Ville de Lévis ;
- le positionnement du BAPE sur le projet.

## Les activités d'information et de communication

### Centre de consultation

Exceptionnellement, dans le contexte entourant la COVID-19, aucun centre de consultation n'a pu être ouvert, et ce, afin de respecter les consignes émises par la santé publique. Les personnes qui n'étaient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet étaient invitées à communiquer avec le BAPE. Aucune demande en ce sens n'a été reçue.

### Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Le site Web du BAPE propose en outre un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)) à partir duquel la documentation est également disponible en version électronique.

### La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien
27 novembre 2020	<i>Journal de Québec</i>

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
1 <sup>er</sup> décembre 2020	Médias écrits et électroniques de l'ensemble du Québec*	296	Site Web du BAPE
10 décembre 2020	Médias écrits et électroniques de l'ensemble du Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

\* La diffusion du communiqué sur le fil de presse Cision a été effectuée le 2 décembre 2020.

Les journalistes apparaissant sur la liste d'envoi permanente du BAPE ainsi que ceux ayant couvert le projet avant le début de la période d'information publique ont reçu le communiqué par courriel le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
1 <sup>er</sup> décembre 2020 Début de la période d'information publique	Publication sponsorisée sur Facebook : 12 300 personnes rejointes Compte Twitter du BAPE : 2863 abonnés Compte Facebook du BAPE : 4430 abonnés
8 décembre 2020 Invitation média à un breffage technique	Compte Twitter du BAPE : 2882 abonnés
10 décembre 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2884 abonnés Compte Facebook du BAPE : 4516 abonnés
5 janvier 2021 Fin de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2940 abonnés Compte Facebook du BAPE : 4749 abonnés

## La séance d'information

<b>Date</b>	Le jeudi 10 décembre 2020 à 19 h 30
<b>Lieu</b>	En ligne dans le site Web du BAPE et sur Facebook
<b>BAPE : Animation</b>	M <sup>me</sup> Rachel Rousseau, conseillère en communication
<b>Modérateurs</b>	M <sup>me</sup> Alexandra Barbeau, conseillère en communication M. Pierre Turgeon, conseiller en communication
<b>Initiateur du projet</b>	M. Sébastien Bédard, Ville de Lévis M <sup>me</sup> Marie-Pier Boutin, Ville de Lévis M <sup>me</sup> Marie-Lise Côté, Ville de Lévis M <sup>me</sup> Madeleine Lindsay, Société de transport de Lévis M. Sébastien Mackey, Société de transport de Lévis M. Jean-François Aubin, SNC-Lavalin M. Nicolas Garcia, SNC-Lavalin M. Alain Hurtubise, SNC-Lavalin
<b>Webdiffusion</b>	38 visionnements
<b>Durée</b>	2 h 15
<b>Nombre de questions posées</b>	51 questions

## Les relations de presse

Des envois ciblés du communiqué annonçant la période d'information publique ont été effectués auprès de journalistes et médias de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale ayant couvert le projet avant le début de la période d'information publique.

Un breffage média a été réalisé expressément pour l'hebdomadaire local, le *Journal de Lévis*, le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Un breffage média général a été tenu en direct sur Facebook le 8 décembre. Il avait fait l'objet d'une publication Twitter et d'envois ciblés auprès d'une vingtaine de médias et journalistes.

## La revue de presse

Le 1<sup>er</sup> décembre, le *Journal de Québec* a consacré les deux derniers paragraphes d'un article portant sur un autre mandat du BAPE, soit l'audience publique du Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier, au présent dossier. On y mentionne la séance publique d'information à venir ainsi que la date limite pour déposer une demande de consultation ou de médiation.

Le 2 décembre, le *Journal de Lévis* a consacré un article à la période d'information, détaillant notamment les options offertes aux citoyens afin de participer à la séance publique d'information. On y présente également les dates clés, la procédure pour faire une demande de médiation ou de consultation, la documentation en ligne ainsi que la façon de joindre le BAPE pour quiconque ne pourrait accéder à ladite documentation.

Le *Journal de Lévis* et le *Journal de Québec* ont tous deux couvert la séance publique d'information du 10 décembre et publié des textes sur le sujet le lendemain ou le soir même. On retrouve dans les articles le déroulement général de la soirée ainsi qu'un aperçu des préoccupations soulevées par les participants et des réponses fournies par l'initiateur. Un paragraphe sur la séance publique apparaît également dans la rétrospective du mois de décembre publiée par le *Journal de Lévis* le 31 décembre.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est apparu que les activités du projet n'avaient pas d'impacts directs sur les activités actuelles d'une communauté autochtone. Un courriel a toutefois été transmis à la Nation huronne-wendat afin, entre autres, de sonder l'intérêt à ouvrir un centre de consultation dans la communauté, dans le respect des consignes sanitaires. Le communiqué diffusé par le BAPE le 1<sup>er</sup> décembre pour annoncer la période d'information publique a aussi été transmis à la Nation huronne-wendat.



Québec, le 14 janvier 2021

Rachel Rousseau, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandra Barbeau, conseillère en communication